

République française
Ministère de l'action et des comptes publics

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible
par internet dénommé « NUMERO FETICHE 13 »**

NOR : FDJJ1804998X

Article 1
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie de La Française des Jeux accessibles par Internet et par téléphone mobile dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « Numéro Fétiche 13 » seront, en principe, possibles à compter du 29 mars 2018. Si la date du 29 mars 2018 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site internet www.fdj.fr.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1 euro.

Article 3
Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	1 000 €	3 000 €
50 lots de	100 €	5 000 €
150 lots de	25 €	3 750 €
800 lots de	15 €	12 000 €
22 000 lots de	10 €	220 000 €
54 680 lots de	4 €	218 720 €
157 500 lots de	2 €	315 000 €
190 050 lots de	1 €	190 050 €
425 233 lots formant un total de		967 520 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4

Description du jeu

4.1 Le joueur valide sa mise de 1 euro en cliquant sur le bouton « JOUEZ 1€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.2 L'unité de jeu est représentée à l'écran par le numéro 13 situé au centre de l'écran de jeu, entouré de 5 zones de jeu représentées par des cases sur lesquelles figure le numéro 13.

4.3 L'élément inscrit sous chacune des 5 cases est un numéro compris entre 9 et 17, auquel est associée une somme en euros.

4.4 Le joueur clique sur chacune des 5 cases et découvre, sous chaque case, un numéro et une somme en euros conformément au sous-article 4.3.

A tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin de révéler automatiquement les zones de jeu occultées.

4.5 Si le joueur découvre sous l'une des cases le numéro 13, il remporte la somme associée au numéro 13 découvert.

Si le joueur découvre plusieurs numéros 13, les sommes associées s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.6 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 9 mars 2018

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI